

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DIÉNAVY**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six mai, à dix neuf heures et trente minutes, se sont réunis, dans la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal de la commune de Diénay, sous la présidence de Monsieur André LIOTARD Maire de Diénay, dûment convoqués le 22 mai 2023.

Présents : Mesdames Marianne GOBERT, Sandrine LENEUF, Marie-Jeanne HUGUENIN et Stéphanie DALLO.

Messieurs André LIOTARD, Daniel BOUILLER, Jean-Paul DIOTTE-FERNET et Julien CONRAUX.

Absentes et excusées :

Madame Anne-Charlotte MICHAMBLÉ donne pouvoir à Madame Marie-Jeanne HUGUENIN.

Le secrétariat a été assuré par : Madame Marianne GOBERT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MARS 2023.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal du 24 mars 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte rendu

Voté à l'unanimité

N° 15-2023 OBJET: DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS ET ADHÉSION À LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE COTE D'OR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de confier cette mission au **CDG21** ;
- **PRÉCISE** que la liste des référents pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOpte** la charte de l' élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Voté à l'unanimité

Le Maire,

André LIOTARD